

Fiche de données de sécurité

N0611

Version: 2.0

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 14/09/2010 Remplace la fiche 06/01/2012 Date de révision: 07/11/2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Nicotinic Acid

N° CE : 200-441-0

n° CAS : 59-67-6

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119968267-24

Code du produit : N0611 Formule brute : C6H5NO2

Groupe de produits : Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.
A. Hofmanweg 71
2031 BH Haarlem - The Netherlands
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027
info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

FDS Réf.: N0611

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
_	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection. P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

 Nom
 : Nicotinic Acid

 n° CAS
 : 59-67-6

 N° CE
 : 200-441-0

Nom	Identificateur de produit	%
Nicotinic acid	(n° CAS) 59-67-6	> 99
	(N° CE) 200-441-0	

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire

Premiers soins après contact avec la

: Faire respirer de l'air frais.

peau

: Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Laver la

peau avec beaucoup d'eau et de savon.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la

douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Affecte le système nerveux. Vomissements. Nausées. Perte de conscience.

Chute de tension.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone

(CO2). Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Produits de décomposition dangereux : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz

dangereux. COx. NOx.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre

l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y

compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des

poussières aériennes.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des

procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à température ambiante. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nicotinic Acid (59-67-6)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Nicotinic Acid (59-67-6)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,14 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,5 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques,orale	0,14 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,25 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,14 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,077 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,0077 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,1221 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0122 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,043 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	8,8 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité (conformément à la norme européenne EN 166 ou similaire)

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié. Filtre P3 (EN 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre. Poudre cristalline.

Masse moléculaire : 123,11 g/mol

Couleur : Blanc.
Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 2,7 (18 g/l, 20 °C)

Vitesse d'évaporation relative (acétate : Aucune donnée disponible

de butyle=1)

Point de fusion

: 236,6 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 193 °C Température d'auto-inflammation : > 365 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Densité relative de vapeur à 20 °C : 4.25

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,479 g/cm³ (20 °C) Solubilité : Eau: 18 g/l (20 °C)

: -2,43 (25 °C, OECD Test 107) Log Pow Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Densité apparente : ≈ 330 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, demanutention et d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter

Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides. Bases.

Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. COx. NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Nicotinic Acid (59-67-6)	
DL50 orale rat	7000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 2,7 (18 g/l, 20 °C)

Lésions oculaires graves/irritation : Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire pH: 2,7 (18 g/l, 20 °C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Non classé

Cancérogénicité : Non classé

FDS Réf.: N0611

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Nicotinic Acid (59-67-6)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	50 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	50 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: QT0525000.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nicotinic Acid (59-67-6)	
CL50 poisson 1	520 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50 Daphnie 1	77 g/l (Daphnia magna, 48 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nicotinic Acid (59-67-6)	
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
DBO (% de DThO)	100 % DTO
Biodégradation	100 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nicotinic Acid (59-67-6)		
Log Pow	-2,43 (25 °C, OECD Test 107)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en

vigueur.

FDS Réf.: N0611

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA			
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.2. Désignation officielle de tran	sport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.3. Classe(s) de danger pour le t	ransport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.4. Groupe d'emballage	14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Nicotinic Acid n'est pas sur la liste Candidate REACH

Nicotinic Acid n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau

(Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 1368)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

07/11/2017 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: N0611 7/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende

stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen –

Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen –

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Ajouté	Mousse résistant à l'alcool
8.1	Paramètres de contrôle	Ajouté	
8.2	Protection des mains	Modifié	Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants
9.1	Point d'éclair	Ajouté	
9.1	Température d'auto-inflammation	Ajouté	
11.1	No RTECS	Ajouté	

Abréviations et acronymes:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité

Sources des données

: ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fournisseur.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SDS Biochemicals version 2017

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

07/11/2017 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: N0611 9/9